



Didier BONNAIRE
12 rue des marguerites
58660 COULANGES-LÈS-NEVERS
06 88 41 23 11
e-mail : didier.bonnaire63@orange.fr
Délégué aux antennes et à la promotion

QUESTIONS/REMARQUES/SUGGESTIONS : Antenne territoriale de **la Gironde**. Année 2023.

Les questions, commentaires et interrogations ont particulièrement retenu notre attention et montrent tout l'intérêt que les adhérents du 33 portent au fonctionnement du GCU et nous les en remercions.

Adhérents présents à la RAT

Règlement d'un séjour avec l'application sur le téléphone :

Comment faire pour visualiser le paiement immédiatement ???

L'emplacement reste bloqué au moins une journée supplémentaire,

Le paiement n'apparaissant que le lendemain, le trésorier ne peut pas valider le départ le soir même !!!!

Question déjà posée au secrétariat, restée sans réponse à ce jour,

Commission antennes territoriales

On ne peut régler son séjour au GCU avec son téléphone. Le paiement du séjour doit se faire auprès du trésorier. Les paiements ne sont pas bloqués jusqu'au lendemain. Lorsqu'un paiement est enregistré, il est placé dans une file d'attente et retenu seulement quelques minutes seulement. La facture est envoyée par mail à l'adhérent au maximum le lendemain matin mais elle peut être imprimée si besoin directement par le trésorier et remise à la personne.

Nous espérons avoir répondu aux questions, interrogations des adhérents même si par écrit ce n'est pas toujours facile d'être précis. Nous sommes toujours ouverts au dialogue et restons à la disposition des adhérents qui souhaitent poursuivre ce dialogue.

Bien amicalement.

Didier BONNAIRE

Pour la commission « communication ».